

| | |
|---|---|
|  | PÔLE PRATIQUE SPORTIVE ET COMPETITIONS 5X5 COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS |
| | JOURNEE DE BRASSAGES N°3: U20M |

La journée de brassages n°3, tour régional organisée par la Ligue Occitanie de Basket-Ball, se déroulera :

Le dimanche 16 octobre 2022

1) Participation :

Toutes les équipes inscrites auprès de la Ligue Occitanie de Basket-ball en accord avec les comités départementaux, participeront à ce tour.

La Commission Régionale des Compétitions a enregistré les équipes dans les catégories U20 M REGIONAL 2 ET U20 M INTER-DEPARTEMENTAL

- U20M R2 secteur Méditerranée : 11 équipes pour 8 places
- U20M ID secteur Méditerranée : 4 équipes

2) Règlement.

Pour les matchs seuls, application du Règlement Sportif Particulier à la catégorie (cf RSP saison 2021/2022)

Le jour officiel des brassages est le DIMANCHE.

Pour les triangulaires, les modifications du règlement :

- *Temps de jeu* : **4 x 7 minutes**
- *Temps mort* : un à chaque quart temps, et deux dans le quatrième.
- *Prolongation* : 2 minutes, puis lancers francs : 5 par équipes. Choix du panier et de la première équipe devant effectuer le premier lancer-franc se feront par tirage au sort. Alternance des tireurs encore qualifiés.
- *Mi-temps* : **5 minutes**, intervalle de 1mn entre chaque période.

3) Horaires des rencontres :

- Pour les rencontres uniques : horaire officiel de la catégorie. Les dérogations d'horaires ou ajustements d'horaires restent possibles. Il appartient au club organisateur d'en informer les équipes et la Commission Régionale des Compétitions.

- Triangulaires : 1^{er} match à 10h
2^{ème} match à 11h30
3^{ème} match à 13h

Le club organisateur doit obligatoirement communiquer aux associations qui se déplacent, les horaires exacts des rencontres.

4) Officiels :

Le club organisateur gère et coordonne. A ce titre, il désigne l'arbitre ou les arbitres.

Chaque équipe doit désigner un OTM. En cas d'absence, prévenir le club organisateur 48h avant le début de la rencontre.

Dans le cas où l'organisateur demande à sa CDO de lui désigner des arbitres, il lui appartient d'informer les associations sportives qui se déplacent afin qu'elles prennent leurs dispositions financières.

ATTENTION, nous faisons face à un manque d'arbitres sur l'ensemble de nos compétitions (régionales et départementales), nous ne serons pas en mesure de désigner des officiels sur les brassages..

5) Résultats.

Le club organisateur doit **impérativement utiliser Emarque v2** .

Si vous rencontrez un problème sur l'e-marque v2, le club organisateur doit impérativement adresser les résultats par courriel à :feuilles@occitaniebasketball.org , merci de préciser le numéro de rencontre ainsi que la catégorie dans le mail.

Cette démarche doit être faite au plus tard **le dimanche qui suit la rencontre avant 20H.**

La feuille de match, version papier, sera adressée au secrétariat de la Ligue à Toulouse par le club organisateur en cas de non-utilisation de l'e-marque.

La Commission Régionale des Compétitions n'affichera pas les résultats sur FBI.



Les brassages régionaux se terminent après cette troisième journée. Nous demandons à l'ensemble des clubs qualifiés en R2 et en ID de nous faire parvenir dans les meilleurs délais leurs indisponibilités de salle ainsi que les couplages et/ou découplages de leurs équipes.

La Commission Régionale des Compétitions se réunira au début des vacances scolaires avec l'ensemble des commissions départementales/territoriales afin de déterminer les RSP pour la saison 2022/2023 et les championnats. L'établissement des poules se fera à ce moment-là. Vous aurez toutes les informations en suivant de cette réunion.

6) Forfait

Une équipe qui déclare forfait sans motif auprès de l'organisateur et de la commission sportive régionale est exclue des brassages. Elle est renvoyée en brassage départemental. **Ce forfait sera facturé au club sur la base d'un forfait sur la période d'un championnat.**

7) Informations

Nous rentrerons toutes les rencontres dans FBI au cours de la semaine précédant les rencontres afin que vous ayez le code Emarque.

8) COVID-19

Application du titre spécifique de la FFBB, merci de vous reporter au texte fédéral.